

ANNONCES LÉGALES

Appels d'offres

Avis rectificatif du 07/09/20

MAIRIE DE MORGNY LA POMMERAYE

M. Pascal SAGOT - Maire - 85 rue du Gymnase 76750 MORGNY LA POMMERAYE
Tél : 02 35 34 01 68 - Fax : 02 32 80 85 44 web : <http://www.morgnylapommeraye.fr>

Objet : Travaux de construction du bâtiment des services techniques municipaux

Remise des offres :

au lieu de : 09/09/20 à 12h30 au plus tard.

lire : 23/09/20 à 12h30 au plus tard.

Lot 2 :

au lieu de : CHARPENTE METALLIQUE

lire : CHARPENTE

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.mpe76.fr>

Divers

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. RAMIREZ Bernard décédé le 04/01/2018 à LE PETIT QUEVILLY (76) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808046753/MCC.

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. LE TOUQUIN DOMINIQUE décédé le 07/03/2017 à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808043950/MCC.

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de Mme DUVAL veuve DEVIN Marie-Thérèse décédée le 22/09/2018 à Caudebec-les-Elbeuf (76) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808053412/MCC.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

PRONONCE la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la liquidation judiciaire de l'EARL LE VILLAGE [201 impasse du Petit Pont 76970 GREMONTVILLE]

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

PRONONCE la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la liquidation judiciaire de l'Association ZOREN PRODUCTION [Immeuble LE BRETAGNE - 7ème étage chez Actiburo 57 avenue de Bretagne 76100 ROUEN]

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

PRONONCE la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la liquidation judiciaire de la SCI CARRE DU NORD [75 rue d'Amiens 76000 ROUEN]

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

PRONONCE la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la liquidation judiciaire de Monsieur Régis CALLAC [Immeuble André Gide 6 rue de Maupassant 76350 OISSEL]

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

PRONONCE la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la liquidation judiciaire de Monsieur Laurent CARPENTIER [3 rue des Acacias 76770 LE HOULME]

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

PRONONCE la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la liquidation judiciaire de Monsieur PEACEMAKER [Rue Rosa Park - imm Albionni 76410 CLEON]

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE ROUEN

PAR JUGEMENT DU 27 AOÛT 2020

OUVRE une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de l'Association de Danse Orientale et Rythmes d'Ailleurs (ADORA) dont le siège est sis 5 rue Gustave Fouache 76300 SOTTEVILLE - LES-ROUEN;

FIXE provisoirement la date de cessation des paiements au 3 décembre 2019;

DESIGNE en qualité de Juge - Commissaire M. Manuel URBANO;

DESIGNE Me Philippe LEBLA Y demeurant 46 rampe Beauvoisine - BP 596 - 76006 ROUEN Cédex, mandataire judiciaire, en qualité de Liquidateur judiciaire;

Pour extrait certifié conforme
P/Le Directeur principal des services de greffe judiciaires

Ventes aux enchères

SCP BONIFACE DAKIN & ASSOCIES
Société d'Avocats

« la Vatine » - 20 rue R. Aron - BP 543
76824 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX
+33(0)2.35.12.83.00 - +33(0)2.35.12.83.09

SCPA DULIERE - Société d'Avocats

42 Boulevard du Général de Gaulle - 76200 DIEPPE :
02.35.06.63.00 - 02.35.82.67.78.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
MAISON D'HABITATION - SISE A MONTEROLIER
Route de la Varenne - LE BOURG

MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 à 9 H 30

Tribunal Judiciaire de DIEPPE
Enchères obligatoirement portées par ministère d'avocat au barreau de DIEPPE

A la requête de :
La S.A. CIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS - SACCEP, SA au capital de 160995996,00 €, dont le siège est situé 16 Rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 LA DEFENSE, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 382 506 079, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, Ayant pour avocat constitué la SCP DULIERE, représentée par Maître Thierry DULIERE, avocats inscrits au Barreau de DIEPPE, dont le siège est 42 Boulevard du Général de Gaulle - 76200 DIEPPE - Et ayant pour avocat plaçant :

La SCP BONIFACE DAKIN & ASSOCIES, représentée par Maître Linda MECHANTEL, avocat inscrit au Barreau de ROUEN, demeurant 20 Rue Raymond Aron, 76130 MONT SAINT AIGNAN. Il sera procédé le mercredi 28 octobre 2020 à 9 heures 30 en l'audience des criées, devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIEPPE, Palais de Justice, Square Carnot - 76200 DIEPPE - à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

Bien immobilier sis commune de MONTEROLIER (76630), consistant en une maison d'habitation, comprenant :
- Rez-de-chaussée : dégagement, grand pièce principale, cuisine, salon,
- Premier étage : trois chambres, salle de bains,
- Grenier

A l'extérieur : bâtiment couvert en tuiles de pays édifié en briques et silex, double garage, cadastré section AB N°225 pour une contenance de 80 a 83 ca.

OCCUPATION

Les lieux sont actuellement vides de tous occupants.
MISE A PRIX
35.000 Euros
(trente-cinq mille Euros)

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente dressé par la SCP BONIFACE DAKIN & ASSOCIES (N° 19/00044) et déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de DIEPPE le 3 juillet 2019.

Fait et rédigé à Dieppe, le 2 septembre 2020 par l'avocat poursuivant soussigné.

Pour extrait.

Pour tous renseignements s'adresser :

1- au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIEPPE où le cahier des conditions de la vente a été déposé le 3 juillet 2019 (N° 19/00044) et lieu où il peut être consulté,
2- au cabinet de la SCP BONIFACE DAKIN & ASSOCIES, représentée par Maître Linda MECHANTEL, avocat au Barreau de ROUEN, demeurant « La Vatine » - 20 Rue Raymond Aron - 76824 MONT SAINT AIGNAN Cédex, (Réf. D2019153), Tél. 02.35.12.83.00 - Fax. 02.35.82.46.09.

3- au Cabinet de la SCP DULIERE, Avocats, 42 Boulevard du Général de Gaulle - 76200 DIEPPE, Tél. 02.35.06.63.00 Fax. 02.35.82.67.78

4- Pour les visites s'adresser à la SCP AUBERT LEFEBVRE & ASSOCIES, huissiers de Justice à DIEPPE, 14 Rue Desmarests. 02 35 09 32 61 - 02 32 97 53 56

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de
FERRIERES-EN-BRAY

Par arrêté n° 2020-111 Madame le Maire de Ferrières-en-Bray a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Ferrières-en-Bray.

A cet effet Monsieur Joël LABOULAIS retraité est désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ferrières-en-Bray sur une durée de 33 jours du **lundi 7 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020 à 20h00**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Ferrières-en-Bray pendant la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête public sera également consultable sur le site internet de la mairie de Ferrières-en-Bray (ferrieres-en-bray.fr/dossier-consultation-plu/).

Des informations peuvent être demandées auprès de Géraldine BIET ou toute autre personne désignée du secrétariat de Mairie / Tél. : 02 35 90 02 81

Chacun pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture au public de la mairie, les lundi, mardi, jeudi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et transmettre ses observations et propositions comme suit :

- en les consignait sur le registre d'enquête prévu à cet effet

- ou en les adressant, par écrit, au Commissaire enquêteur : Monsieur Joël LABOULAIS, Commissaire enquêteur, Mairie - 1 Rue Charles Gervais 76220 Ferrières-en-Bray

- ou en les envoyant à l'adresse mail suivante : plu@ferrieres-en-bray.fr

Le commissaire enquêteur, au cours de ses permanences, pourra recevoir le public et faire consigner les observations concernant le projet de PLU de la commune de Ferrières-en-Bray, à la mairie les jours suivants :

- Lundi 7 septembre 2020 de 9h00 à 12 h00

- Samedi 19 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 30 septembre 2020 de 17h00 à 20h00

- Mardi 6 octobre 2020 de 17h00 à 20h00

- Vendredi 9 octobre 2020 de 17h00 à 20h00

Dans le contexte particulier lié au Covid 19 et afin de limiter les contacts, le commissaire-enquêteur ne recevra qu'une personne (ou famille) à la fois.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTER CAUX VEXINAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur la modification de droit
commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de
la COMMUNE de LA-HOUSSEY-
BERANGER

Le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit par arrêté n°U-2020-25 en date du 06 août 2020 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de La-Houssaye-Béranger, du lundi 28 septembre 2020, 9h00, au mardi 27 octobre 2020, 19h00.

La Présidente du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné M. Jacques LAMY, ingénieur territorial retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique du projet de modification de droit commun n°2 du P.L.U. ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

à la mairie de La-Houssaye-Béranger aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

le lundi et le jeudi de 17h30 à 19h00.

Le dossier d'enquête publique est aussi disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (intercauxvexin.fr, rubrique "Enquêtes publiques").

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie de La-Houssaye-Béranger aux jours et heures suivants :

- le lundi 28 septembre de 9h00 à 12h00

- le samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00

- le mardi 27 octobre de 16h00 à 19h00

Une permanence téléphonique sera également assurée le mardi 13 octobre de 15h00 à 17h00. Pour cette permanence téléphonique, la prise de rendez-vous préalable est obligatoire et à effectuer au 02.35.23.13.37.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres. Elles peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie, Place André Martin, 76 690 La-Houssaye-Béranger ou par voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site de la Communauté de Communes : rubrique « enquêtes publiques ».

Dès publication du présent avis, toute personne pourra sur demande écrite et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la C.C.I.C.V. : Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116, Martainville-Epreville ; Tél : 02.35.23.13.37.

30 jours après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la C.C.I.C.V., pôle de Montville et pôle de Martainville, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse www.intercauxvexin.fr pendant une année. Après la procédure d'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Site de la C.C.I.C.V. : www.intercauxvexin.fr

1er AVIS
COMMUNE de MOTTEVILLE
Élaboration du P.L.U.
Enquête publique

Le public est informé de ce que par arrêté municipal en date du 1er septembre 2020, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de l'élaboration du PLU de la commune de MOTTEVILLE.

L'enquête se déroulera à la Mairie pendant une durée de 30 jours, du 1er au 30 octobre 2020. Le dossier pourra être consulté en Mairie de Motteville, les mardis et jeudis, entre 13h30 et 16h30 et les samedis, entre 9h30 et 11h30.

Madame Mireille Augé, a été désignée Commissaire Enquêteur titulaire.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la Mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur en Mairie par écrit ou par mail à l'adresse suivante : mairie.sg.motteville@wanadoo.fr

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur le site : motteville-infos.fr

Madame Mireille Augé, commissaire enquêteur, recevra à la Mairie :

- Le samedi 10 octobre, de 9h à 12h

- Le vendredi 30 octobre, de 15h à 18h Elle assurera une permanence téléphonique le lundi 19 octobre, de 13h30 à 15h30. IL conviendra à cet effet de prendre rendez-vous au préalable, auprès de la Mairie (02.35.96.82.67.).

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il conviendra de respecter les contraintes réglementaires en vigueur au début de l'enquête. La commissaire enquêteur, lors de ses permanences, se réserve le droit, de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire.

Le rapport de la commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Mairie, un mois après clôture de l'enquête.

Vie des sociétés

MÉNARD

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 17 quai Gustave Flaubert - 76380 CANTELEU
SIREN 803 040 351 RCS ROUEN

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Par décisions de l'associée unique du 27 mai 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 rue Joseph Anseume 76380 CANTELEU, à compter du 27 mai 2020.

Pour avis.

RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 07/09/2020

Concernant l'avis pour la COMMUNE DE MESNIL-RAOUL, il a été écrit en titre : COMMUNE DE MESNEIL-RAOUL. Il fallait lire : COMMUNE DE MESNIL-RAOUL. Le reste de l'annonce est inchangé.

Notre
territoire

UN SERVICE
100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ
DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT
PRÈS DE CHEZ VOUS
OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.